



Ami part.
8/1/1966

ARRÊTÉ

relatif à la dénomination d'un chemin
sur la commune de Veyrier

du 31 août 1966

LE CONSEIL D'ÉTAT

vu la délibération du Conseil municipal de la commune de Veyrier en séance du 18 février 1966, proposant au Conseil d'Etat de donner le nom de chemin du Bois-Courmand (lieudit de la région), au chemin desservant le morcellement Sofilem, entre le chemin Antoine Martin et le chemin des Bois;

vu le préavis favorable du service des archives de l'Etat du 23 août 1966;

vu le préavis favorable du service du plan d'aménagement;

vu le règlement sur la désignation des artères du 9 octobre 1931,

ARRÊTÉ :

Il est donné :

La nom de chemin du Bois-Courmand, au nouveau chemin desservant le morcellement Sofilem entre le chemin Antoine Martin et le chemin des Bois.

Cette nouvelle dénomination entre immédiatement en vigueur.

Communiqué à :

| | |
|-----------|-------|
| Travaux | 6 ex. |
| Police | 1 ex. |
| Intérieur | 1 ex. |
| Sautier | 1 ex. |



Certifié conforme,
Le chancelier d'Etat :

J. Lalland